

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
02/07/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 07
Nombres de membres Absents : 04
Nombre de procurations : 04
Nombre de votants : 11

Date Affichage
02/07/2021

Séance du 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le huit juillet à 18h00, le Conseil Municipal régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel sous la présidence de M. PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. BRILLIARD M., M. CORREIA J. ; M. LAUBRAY. J,M.MIRAN P ; V. PICHEYRE, M. VAILLS S.,

Absents excusés :, M. DOMINGO J.D. ; Mme DABOUIS N., Mme BADIE F. ;M.PUJOL D.

Procurations : M. DOMINGO J.D à M.PICHEYRE V ; Mme DABOUIS N. à M.LAUBRAY J, Mme BADIE F. à M.BRILLIARD M, M.PUJOL D à M.MIRAN P.

Secrétaire de mairie : M.VAILLS Serge

Objet de la Délibération :

DEMANDE DE DEPOTS D'AUTORISATIONS D'URBANISME DAET


Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'entretien, l'aménagement et la restructuration du domaine skiable et dans l'optique d'une efficacité maximum, il est indispensable d'autoriser la RMSL Formiguères à effectuer ces travaux, mais aussi à déposer les demandes d'autorisations du droit des sols sur les parcelles ci-dessous concernées, qui constituent le domaine skiable.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de donner l'autorisation à la RMSL Formiguères :

- D'effectuer sur les parcelles suivantes :
 - o Section OB Numéro 253 Propriété de l'ONF
 - o Section OB Numéro 262 Propriété communale
 - o Section OB Numéro 268 Propriété communale
 - o Section OB Numéro 269 Propriété communale
 - o Section OB Numéro 272 Propriété communale
 - o Section OB Numéro 457 Propriété communale

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

2021-D069

Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 
ID : 066-216600825-20210708-2021_D069-DE

APPROUVE à l'unanimité et **AUTORISE** la régie RMSL à réaliser les démarches nécessaires pour les demandes d'autorisations d'urbanisme DAET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 8 juillet 2021

Le Maire,
PETITQUEUX Philippe

